

REGLEMENT SPECIAL DE COURSE

ART. 1 ORGANISATION

Le 95° Il Piccolo Lombardia est organisé par Le Vélo Club Oggiono www.piccologirodilombardia.it / courriel info@piccologirodilombardia.it, info@velocluboggiono.it en conformité avec les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). L'épreuve se déroulera le 1 octobre 2023.

ART. 2 SÉCURITÉ ET DIRECTION DE L'ORGANISATION

La direction de l'Organisation est coordonnée par M. Giuseppe Rivolta téléphone +39 3356936362 qui assurera également la fonction de responsable de la sécurité, comme prévu par l'Union Cycliste Internationale et est composée de M. Roberto Sardi, M. Enrico Fontana et M. Ilie Carolina Re Depaolini. Le régulateur de la course est M. Enrico Fontana.

ART. 3 TYPE DE PREUVE ET PARTICIPATION

La course est sur invitation; elle est réservée aux athlètes de catégorie "men under 23", et elle est inscrite dans le calendrier UCI classe 1.2 mu. Conformément au règlement Uci sont admises à l'épreuve les équipes suivantes:

- Uci Pro teams italiennes
- Uci pro teams étrangères (maximum 2 équipes)
- Équipes continental UCI
- Équipes Professionnelles Cyclo-cross Uci
- Équipes nationales
- équipes régionales et clubs.

Chaque équipe sera composée au minimum de 4 et au maximum de 5 athlètes

Les points valables pour le Classement UCI seront attribués en conformité de l'article 2.10.008 du règlement Uci. Afin de sauvegarder l'image et la réputation de sa compétition, le Vélo Club Oggiono se réserve le droit de refuser jusqu'au départ de l'épreuve tout athlète ou société sportive ayant démontré de ne pas observer les principes de loyauté sportive par ses actes ou ses déclarations. En cas d'athlètes ou de Société Sportive faisant preuve de non respect des principes ci-dessus énoncés durant la compétition, le Vélo Club Oggiono se réserve le droit de les mettre hors compétition à tout moment.

ART. 4 PERMANENCE ET DIRECTION

Les opérations de confirmation des partants et la vérification des accréditations de la part des responsables d'équipe auront lieu au siège provisoire de Velo Club Oggiono rue Papa Paolo VI 5 à Oggiono (Lecco) à partir de 8H00 et jusqu'à 9H00 du 01/10/2023. La Permanence à l'arrivée sera ouverte à partir de 15H30 et jusqu'à la fin des opérations du Jury au siège Velo Club Oggiono rue Papa Paolo VI, 5 à Oggiono (Lecco).

ART. 5 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion des directeurs sportifs, organisée en conformité de l'art. 1.2.087. du règlement UCI, avec le Collège du Jury, la direction de Organisation, aura lieu le 2 octobre 2022 à 9H15 au siège provisoire V.C.O rue Papa Paolo VI, 5 à Oggiono (Lecco).

ART. 6 RÉUNION DE SÉCURITÉ APRÈS LA COURSE

Après la course, le personnel de la police de la circulation, les escortes techniques, les motos relais et les conducteurs des motos TV et photographes, se tiendra à 10h00 du 01/10/2023 au siège du Velo Club Oggiono, via Papa Paolo VI, 5 à Oggiono (Lecco).

ART. 7 PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

La présentation des équipes aura lieu Piazza Sironi, à Oggiono de 10H30 jusqu'à 11H50. La présentation des équipes complètes suivra l'ordre établi par le Vélo Club Oggiono.

ART. 8 DÉPART

Le départ fictif sera donné Viale Vittoria à Oggiono (ligne d'arrivée) à 11H55; la caravane emprunte un parcours neutre (d'une distance de 1700 mt.). Le départ réel sera donné à Oggiono à proximité des établissements Novatex Italia route Provinciale per Dolzago à 12H00.

ART. 9 RADIO TOUR

La fréquence Radio Tour est 149.850 MHz.

ART. 10 SERVICE NEUTRE DE DÉPANNAGE

Le service neutre de dépannage sera assuré par 3 voitures du Team FSA.

ART. 11 DÉLAI D'ARRIVÉE

Tout athlète arrivant sur la ligne d'arrivée avec un temps dépassant de 8% le temps du vainqueur sera exclu du classement, sauf dispositions particulières des Autorités de Police.

ART. 12 CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Le règlement anti-dopage UCI et la Loi Italienne seront intégralement appliqués. Un éventuel contrôle antidopage aura lieu à Oggiono, dans les locaux de l'Oratorio San Filippo Neri viale Vittoria (50 mt avant la ligne d'arrivée, sur la gauche).

ART. 13 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les athlètes classés à la 1ère, 2ème et 3ème place, ainsi que le vainqueur du GPM «Madonna del Ghisallo» devront se rendre à la cérémonie protocolaire au plus tard cinq minutes après leur passage sur la ligne d'arrivée, portant leurs uniformes.

ART. 14 PRIX

Les prix de l'épreuve sont conformes aux montants fixés par U.C.I. - F.C.I.:

- 1° classé € 2.377,00
- 2° classé € 1.186,00
- 3° classé € 598,00
- 4° classé € 299,00
- 5° classé € 235,00
- 6° classé € 176,00

7° classé € 176,00
8° classé € 118,00
9° € 118,00
du 10° au 20° classé € 59,00
Montant total € 5.932,00

Le montant total des prix est € 5.932,00

Le virement du montant sera effectué par ACCPI (Associazione Corridori Ciclisti Professionisti Italiani - c/o Palazzo CONI - LCP/FCI - Via Piranesi 46 - 20137 MILANO - CF e P.IVA 07419480152). Le ACCPI partagera le montant en fonction du classement final approuvé par le Collège du Jury et effectuera le paiement à l'athlète ou à son délégué exclusivement par virement bancaire.

Grand Prix de la Montagne Madonna del Ghisallo memorial Giovanni Villa

1° classé € 300,00

2° classé € 200,00

3° classé € 100,00

Les prix du GPM seront remis exclusivement aux athlètes qui termineront l'épreuve.

ART. 15 SANCTIONS

Les barèmes infractions et sanctions UCI (art 2.12.007) sont les seuls barèmes applicables.

ART. 16 ZONE DE RAVITAILLEMENT

Une zone fixe de ravitaillement est prévue au km 89.3 de course, en Galbiate - Sala al Barro. Des informations ultérieures concernant le ravitaillement seront fournies par le collège du Jury durant la réunion des Directeurs Sportifs.

ART. 17 ENVIRONNEMENT

Le 95° Il Piccolo Lombardia est une compétition qui s'intègre harmonieusement à l'environnement afin de promouvoir une image du cyclisme respectueuse de ce dernier. Afin de minimiser l'impact sur l'environnement et d'éventuels dégâts provoqués par la course, le Vélo Club Oggiono a mis à disposition les «zones vertes» suivantes, où les coureurs devront déposer leur déchets:

- km 26.30 en Castello Brianza
- km 48.60 en Castello Brianza
- km 69.60 en Castello Brianza
- km 89.30 en Galbiate
- km 116.90 en Bellagio
- km 143.30 en Annone
- km 159.90 en Castello Brianza
- km 167 en Oggiono

En proximité des zones de départ et d'arrivée, Vélo Club Oggiono a également mis à disposition des conteneurs pour le triage des déchets que toutes les équipes sont invitées à utiliser.

ART. 18 INSCRIPTIONS

Elles doivent être adressées à: Vélo Club Oggiono téléphone et fax 0341576947 / courriel: info@piccologirodilombardia.it, info@veloclubboggiono.it
M. Daniele Fumagalli (président) téléphone +39 3392071642, sous forme de bulletins d'engagement dûment remplis et signés conformément aux règlements UCI.

ART. 19 SERVICE MÉDICAL

L'assistance médicale est dirigée par M. le docteur Natale Confalonieri responsable du service. Il sera assisté par le docteur Stefano Mottini médecin anesthésiste réanimateur. Le service d'assistance médicale durant la course sera assuré par une voiture et trois ambulances.

Les hôpitaux sur le parcours sont les suivants:

- Ospedale Manzoni - Lecco - via dell' Eremo, 9/11 tel. 0341489111
- Ospedale S. Anna - Como - S. Fermo della Battaglia - Via Ravona, 1 tel. 0315851
- Ospedale Fatebenefratelli - Erba - via Fatebenefratelli tel. 031638111
- Ospedale Mandic - Merate - via Mandic, 1 tel. 03959161

ART. 20 CODE DE LA ROUTE

Les athlètes et les chauffeurs des véhicules accrédités à l'échelon course doivent respecter le Code de la route et les règlements de la FCI et de l'UCI. Ils doivent également respecter les consignes données par la Direction de l'Organisation et par ses collaborateurs. La course sera précédée par une voiture affichant un panneau "Inizio Gara Ciclistica" et suivie par une voiture affichant un panneau "Fine gara Ciclistica".

Tout athlète abandonnant la course ou mis hors course devra ter son dossard et ne pourra pas rester à l'échelon course, devenant à tous les effets un simple usager de la route. Tout athlète qui sera double par la voiture affichant le panneau "Fine gara Ciclistica" est considéré hors course et devra par conséquent respecter le Code de la Route. Pour tout cas non prévu dans ce règlement est valable le Code de la Route italien.

ART. 21 RESPONSABILITÉ

Les athlètes et les chauffeurs des véhicules accrédités à l'échelon course doivent respecter le Code de la route et les règlements de la FCI et de l'UCI. Ils doivent également respecter les consignes données par la Direction de l'Organisation et par ses collaborateurs. La course sera précédée par une voiture affichant un panneau "Inizio Gara Ciclistica" et suivie par une voiture affichant un panneau "Fine gara Ciclistica".

Tout athlète abandonnant la course ou mis hors course devra ôter son dossard et ne pourra pas rester à l'échelon course, devenant à tous les effets un simple usager de la route. Tout athlète qui sera doublé par la voiture affichant le panneau "Fine gara Ciclistica" est considéré hors course et devra par conséquent respecter le Code de la Route. Pour tout cas non prévu dans ce règlement est valable le Code de la Route italien

ART. 22 BALISAGE

Le Vélo Club Oggiono a prévu sur l'ensemble du parcours de course la signalisation nécessaire, aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisateur pour d'éventuelles fautes de parcours des coureurs provoquées par la manu-mission ou l'enlèvement des panneaux.

VELOCLUB OGGIONO A.S.D.

Le Président
Daniele Fumagalli
M. +39 339 2071642

LA DIRECTION DE L'ORGANISATION

Giuseppe Rivolta
(Lic. nr ° 169956H)

LE DIRECTEUR ADJOINT

Roberto Sardi
(Lic. nr ° 800551H)